



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MANCHE

27ème championnat de France de Pétanque des Sapeurs-Pompiers



SAINT-LÔ – MANCHE - NORMANDIE

6, 7 et 8 Septembre 2024

**Organisé par les Amicales des Sapeurs-Pompiers de
Torigny-Les-Villes et Tessy-Bocage**

- SOMMAIRE -

INTRODUCTION.....3

COMPOSITION DU DOSSIER.....4

BIENVENUE DANS LA MANCHE.....5

COMMENT VENIR CHEZ NOUS.....6

PROGRAMME.....7

RÈGLEMENT.....8

RESTAURATION.....10

HÉBERGEMENTS.....11

RAPPEL DES CONSIGNES ET HISTORIQUE12

TOURISME.....13

Mesdames, Messieurs les Sapeurs-Pompiers,

Le 27^{ème} championnat de France de pétanque Sapeurs-Pompiers se déroulera cette année :

Le Samedi 07 et le Dimanche 08 Septembre 2024

à

Saint-Lô (50)

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents concernant cette manifestation.

Nous vous remercions de nous adresser les inscriptions accompagnées du règlement avant le **06 Juillet 2024**, délai de rigueur sous peine de ne pas être inscrits.

La liste des inscrits sera prise dans l'ordre d'arrivée (dossiers complets).

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter :

Monsieur Jean-Louis MARIE : 06.71.60.77.42

Monsieur Pascal DOUBLET : 06.71.95.42.51

Adresse mail unique @ : **petanque.sp.2024@gmail.com**

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

Sportivement,

Le Staff Manchois.

COMPOSITION DU DOSSIER

Les éléments à renvoyer :

- Fiche d'engagement + l'attestation de l'UDSP
- Attestation d'appartenance au corps départemental
- Photocopies pièces d'identités (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport)
- Fiche repas + le règlement par chèque

Aucune inscription ne sera prise en compte si dossier incomplet

Date butoir :

Dossier à retourner avant le 6 Juillet 2024

Adresse :

DESALLE Sébastien et Valérie

10 A, Route de la Planquette

50890 CONDÉ SUR VIRE



À l'extrême ouest de la Normandie, **la Manche est l'un des départements les plus maritimes de France.**

De la Baie des Veys au Mont-Saint-Michel, en passant par Cherbourg-en-Cotentin, **674 km de côtes façonnent cette presqu'île bordée de plages et de falaises.**

Au large, se profilent à l'ouest les îles Anglo-Normandes et l'archipel de Chausey, et, à l'est, les îles Saint-Marcouf et Tatihou, réserves ornithologiques.

LA MANCHE, NORMANDIE NATURELLE

Ponctués de villages et de petites villes au patrimoine riche et chargé d'histoire, les grands espaces sauvages, le bocage vallonné et les vertes prairies cernées de haies forment un environnement préservé, à la biodiversité exceptionnelle. Un décor idéal pour les loisirs nature, de la randonnée à pied, à vélo ou à cheval, aux balades au fil de l'eau.



LA MANCHE, NORMANDIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Théâtre des plus grandes marées d'Europe, la Manche recèle de richesses, parmi lesquelles « la Merveille », classée, avec sa Baie, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Grâce à la mobilisation du conseil départemental, aux côtés de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités territoriales, d'importants travaux, achevés début 2015, ont rendu le Mont-Saint-Michel à son écrin maritime, offrant aux visiteurs du monde entier le spectacle insulaire de ce haut lieu du patrimoine de l'Humanité.



- COMMENT VENIR CHEZ NOUS -



EN VOITURE :

Saint-Lô est à 3h30 de **Paris** en voiture par l'A13 et à seulement 1h30 de **Rennes** en passant par l'A84 sortie 40.

EN TRAIN :

À 3h00 de Paris au départ de la gare Saint-Lazare, la gare de **Saint-Lô** est située aux pieds des remparts, face à la plage verte. Elle comprend trois voies et relaie par les TER de **Lisieux**, **Caen**, **Rennes** et **Coutances**.

Gare de Saint-Lô

Place Guy Fontenelle

50000 Saint-Lô

Renseignements au 3635 (0,34€/min.)



NOMAD : Lignes 301-302-303

EN AVION : **Aéroport de Caen-Carpiquet** à 45 min de Saint-Lô en passant par l'A84 sortie 40.
Aéroport de Nantes à 2h45 min de Saint-Lô en passant par l'A84 sortie 40.

LE COMPLEXE DU CHAMPIONNAT :

Parc des Expositions

910 A Rue de Torigni

50000 SAINT-LÔ



- PROGRAMME -

Vendredi 06 Septembre 2024

14h30 à 20h15	Accueil des équipes et remises des badges et cadeaux de bienvenue
17h30	Réunion de la commission nationale de pétanque
20h30	Restauration

Samedi 07 Septembre 2024

7h00	Accueil des équipes et petits déjeuners
8h00	Début du Championnat de France. Challenge Christian RIVIERE
12h15 à 13h45	Restauration
14h00	Reprise des parties pour le Championnat de France jusqu'au 1/16è de finales joués
14h00	Début du Challenge Jean Lou CARSALADE pour les perdants de poules et parties jusqu'au 1/16è de finales joués
20h30	Soirée de gala avec animation musicale

Dimanche 08 Septembre 2024

7h00	Petits déjeuners
7h00	Inscriptions pour le Challenge Jo DUMAUX (128 équipes)
8h00	Début du Challenge Jo DUMAUX
8h00	Inscriptions pour le 4è Challenge « Paulo LEGENDRE » (64 équipes)
8h 15	Début du 4è Challenge « Paulo LEGENDRE »
8h30	Reprise du Championnat et du Challenge JL CARSALADE (1/8è et 1/4 de finales)
12h30 à 14h	Restauration
14h 15	Reprise des phases finales
16h 30	Finales
18h00	Remise des récompenses et vin d'honneur

- RÈGLEMENT -

Art 1 : Le Championnat de France de Pétanque des Sapeurs-Pompiers est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à une union départementale.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 : Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à **l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice** sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 : **Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions.** Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité

Permis de conduire

Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis : Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours.

A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Art 4 : Le Championnat de France est baptisé **Challenge Christian RIVIERE**. Il est limité à **300 équipes**. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 300 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 14

- Haute Garonne : 14

- Gironde : 14

- Ariège : 8

- Gard : 8

- Vaucluse : 6

- Saône et Loire : 6

- Lot et Garonne : 5

- Finistère : 5

- DOM TOM : 2

- Amicale et département organisateur : **(défini par la commission nationale)**

- Pour tous les autres départements : 4

Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.

Art 5 : Les perdants de poule du **Championnat de France** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30. **Les parties se jouent en 13 points.**

Art 6 : Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^è de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. **Ceci en fonction de l'évolution des parties.**

Art 7 : Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges. Il se déroule par élimination directe et est doté du **Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débute à **8h15 précises**. Toutes les parties se jouent en **11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.**

Un 4^e concours basé sur **64 équipes** est organisé le dimanche matin. Il est doté d'un **Challenge**. Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers**. Elimination directe et parties **en 11 points jusqu'aux 1/2 finales**.

Art 8 : Pour le Championnat de France, **aucun panachage inter département n'est autorisé**. Si une équipe est incomplète (2 joueurs manquants), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Cependant, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 : Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de responsables techniques désignés par la commission nationale de pétanque**. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 : À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique. Les chaussures ouvertes ne sont autorisées pour toute la durée de la compétition**. Cet article est applicable dans les quatre concours.

Art 11 : Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3^e challenge **et 4^e challenge**.

Art 12 : Les horaires définis devront être respectés sous **peine de pénalités**
De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points
Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue

Art 13 : Le prix d'engagement est de **36 Euros par triplète** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **8 Euros** par triplète pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 : Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**.

Art 15 : Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)

222-11 à 222-13 (violences)

322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)

433-6 (rébellion)

Art 16 : L'organisateur souscrira une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 : La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

Art 18 : Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non-présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

Art 19 : Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants. Peuvent voter : Les référents désignés par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale

Le 1er septembre 2023.



- LA RESTAURATION -



Vendredi 6 Septembre
- DINER 20h30 -

Assiette de crudités

Jambon au cidre et
gratin dauphinois

Crème Brûlée
Café



Samedi 7 Septembre
- DÉJEUNER 12h15 à 13h45 -

Assiette de charcuterie
(jambon fumé, andouille, rosette, pâté de
campagne, salade normande)

Filet mignon de porc sauce cidre et
pommes de terre grenailles au romarin

Fromage / Beurre

Teurgoule
Café



Samedi 7 Septembre
-Soirée de Gala 20h30-

Kir

Mille-feuille d'andouille et
pomme de terre sauce camembert

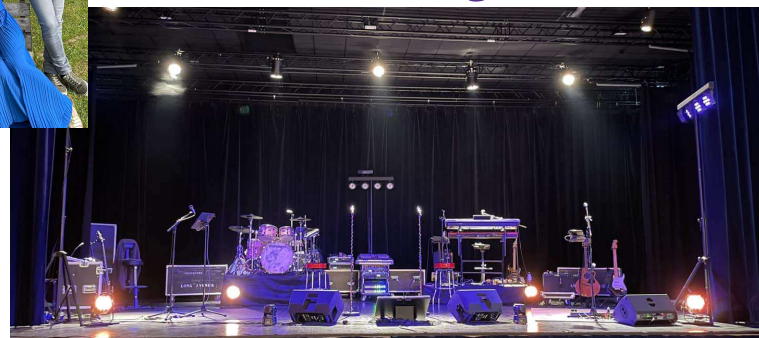
Suprême de pintade sauce Pont
l'évêque et galette de pomme de terre
farciée, purée de patate douce

Fromage / Beurre

Tarte normande
Café



Animation Long'Avenue



Dimanche 8 Septembre
- DÉJEUNER 12h30 à 14h -

Tartelette aux oignons

Rôti de porc orloff et
son flan de légumes

Fondant au chocolat
Café

- HÉBERGEMENTS -

VOIR FICHER EN ANNEXE :

« Hébergements autour de Saint-Lô »

Chambres d'Hôtes

Gîtes et Meublés

Hôtels

Hôtels / Restaurants

Hébergements Insolites

Campings

Aires de Camping Car

Les 2 campings proches des centres de secours de Torigny Les Villes et de Tessy Bocage :



TERRAIN DE CAMPING

Camping Le Lac des Charmilles

📍 Route de Vire
TORIGNY-SUR-VIRE
50160 TORIGNY-LES-VILLES

🕒 Ouvert du 01/04/2024 au
01/11/2024

☎ 0233758505

📞 0609352994

@ Courriel

📍 Itinéraire

🌐 Site internet



TERRAIN DE CAMPING

Camping municipal des bords de Vire

📍 Route de Tessy
PONT-FARCY
50420 TESSY-BOCAGE

🕒 Ouvert du 15/04/2024 au
30/09/2024

☎ 0231683206

☎ 0231688648

@ Courriel

📍 Itinéraire

🌐 Site internet

- RAPPEL DES CONSIGNES -

1. Les villes et villages qui t'accueilleront, tu RESPECTERAS
2. Un comportement respectueux de l'environnement, tu AURAS
3. Tous les bénévoles, tu REMERCIERAS
4. Contre tout comportement violent, tu LUTTERAS
5. Toute consommation d'alcool, tu MODERERAS
6. Aucun véhicule sous l'emprise de l'alcool, tu ne PRENDRAS
7. Avec plaisir et Fair-play, tu JOUERAS
8. Tout adversaire, tu RESPECTERAS
9. Sur la piste le samedi soir, tu DANSERAS
10. Avec plaisir dans la Manche, tu REVIENDRAS...

- HISTORIQUE -

- | | |
|--------|---|
| 1. | TOULOUSE 1996 |
| 2ème | TOULOUSE 1997 |
| 3ème | ALES 1998 |
| 4ème | ILE de la REUNION 1999 |
| 5ème | TOULOUSE 2000 |
| 6ème | VELLERON 2001 |
| 7ème | BORDEAUX 2002 |
| 8ème | VARILHES 2003 |
| 9ème | BOUZIGUES 2004 |
| 10ème | ALES 2005 |
| 11ème | CHATEAUROUX 2006 |
| 12ème | QUIMPERLE 2007 |
| 13ème | CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 2008 |
| 14ème | NERAC 2009 |
| 15ème | ALBI 2010 |
| 16ème | CHALON SUR SAÔNE 2011 |
| 17ème | AUCH 2012 |
| 18ème | TOULOUSE 2013 |
| 19ème | CHARLEVILLE-MEZIERES 2014 |
| 20ème | YZEURE 2015 |
| 21ème | BEDARRIDES 2016 |
| 22ème | CARCASSONNE 2017 |
| 23ème | TARBES 2018 |
| 24ème | ALES 2019 |
| Annulé | CHÂTEAUNEUF Les MARTIGUES 2020 et 2021 |
| 25ème | LESNEVEN 2022 |
| 26ème | SAINT FLORENTIN 2023 |
| 27ème | TORIGNI LES VILLES / TESSY BOCAGE 2024 |



- TOURISME -

Dans la Manche, il y en a pour tous les goûts, vous trouverez tous les renseignements

utiles sur cette page : <https://www.attitude-manche.fr/>

Pour toute demande particulière, n'hésitez pas à nous solliciter sur : petanque.sp.2024@gmail.com



Info : le marché se tient le samedi matin dans la partie haute de Saint-Lô sur la « place du champ de mars ». La ligne de bus C dessert le parc des expositions jusqu'au centre toutes les heures ; vous pourrez au passage admirer les remparts de la ville.

Pour visiter plus loin, Saint-Lô est situé à :

- 1h du Mont Saint Michel

- 40 min des plages

- 15 min du site « Les Roches de Ham »

